



DIVORCE POUR FAUTE



DIVORCE POUR ALTÉRATION DÉFINITIVE DU LIEN CONJUGAL



DIVORCE RAPIDE OU DIVORCE PAR CONSENTEMENT MUTUEL

LA PROCÉDURE SE RÉSUME EN 6 ÉTAPES :

- 01 RÉDACTION DE LA CONVENTION DE DIVORCE
- 02 DÉLAI DE RÉFLEXION DE 15 JOURS
- 03 SIGNATURE DE LA CONVENTION EN PRÉSENCE DES AVOCATS
- 04 TRANSMISSION DES ÉLÉMENTS AU NOTAIRE DANS UN DÉLAI DE 7 JOURS
- 05 DÉPÔT DE LA CONVENTION AU RANG DES MINUTES DU NOTAIRE
- 06 TRANSCRIPTION À L'ÉTAT CIVIL

COMBIEN COÛTE UN DIVORCE ?

DIVORCE PAR CONSENTEMENT MUTUEL

1 000 € - 1 500 €

DIVORCE CONTENTIEUX JUSQU'À

4 000 €

L'INTERVENTION DE L'AVOCAT LORS DE LA PROCÉDURE

- L'intervention d'un avocat est obligatoire dans tout divorce.
- Il informe, conseille et représente les époux tout au long de la procédure.
- Il rédige la requête et la convention de divorce



L'ABSENCE D'AVOCAT CONDUIT À L'IRRECEVABILITÉ DE LA REQUÊTE EN DIVORCE.

DIVORCE ET NOTAIRE

L'intervention d'un notaire est obligatoire lors du **partage des biens immobiliers**.

Il établit l'**état liquidatif**, la **convention d'indivision** et l'**acte définitif de vente**.



Il reçoit la **convention de divorce** des époux et lui donne force exécutoire.

Il s'assure que la **soulte** est réellement payée entre les époux.